



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CANICULE – GESTION DES PICS DE SURMORTALITÉ DES ANIMAUX

RÉUNION DGAL, DRAAF, SOCIÉTÉS D'ÉQUARRISSAGE, ATM, INTERPROFESSIONS

Ordre du jour de la réunion

- **Premier temps de la réunion**

Participants : DGAL, DRAAF, ATM, sociétés d'équarrissage

1. Situation et objectif
2. Solutions alternatives à l'équarrissage
3. Mise en œuvre opérationnelle

- **Deuxième temps**

Participants : DGAL et ATM

4. Prise en charge financière

Situation et objectifs

Objectifs

- Gérer les risques de salubrité publique liés à la dégradation des cadavres dans les élevages ;
- Préserver les capacités de collecte et de traitement des cadavres par les sociétés d'équarrissage pour assurer la prise en charge du maximum possible dans ces conditions dégradées.

Situation

- Vague(s) de chaleur intense(s) et durable(s) ;
- Surmortalité très importante dans les élevages de volailles et de porcs par étouffements à laquelle s'ajoute une surmortalité individuelle dans tous les élevages et toutes les espèces ;
- Dégradation très rapide des cadavres qui complexifie leur collecte et leur traitement en usine d'équarrissage avec pour conséquence un ralentissement de ces usines et des retards de collecte
 - Première espèce touchée par des mortalités massives : la volaille qui déjà par nature et en temps normal est plus difficile à traiter en équarrissage
 - Deuxième espèce touchée par des mortalités massives : les porcs
 - Mortalité individuelle en augmentation chez les autres espèces

Conséquences :

- Des retards de collecte voire des arrêts pour certaines espèces – dégradation des cadavres – risques troubles à l'ordre public
- Recherche et mise en place de solutions alternatives à l'équarrissage

Solutions alternatives à l'équarrissage

Incinération

- Nécessite un AP d'autorisation des DREAL :
dérogation et volume limité
- Contractualisation par la société d'équarrissage
- Prise en charge ATM et Etat

Enfouissement en ISDND

- Nécessite un AP d'autorisation des DREAL :
dérogation et volume limité
- Contractualisation par la société d'équarrissage
- Prise en charge ATM et Etat

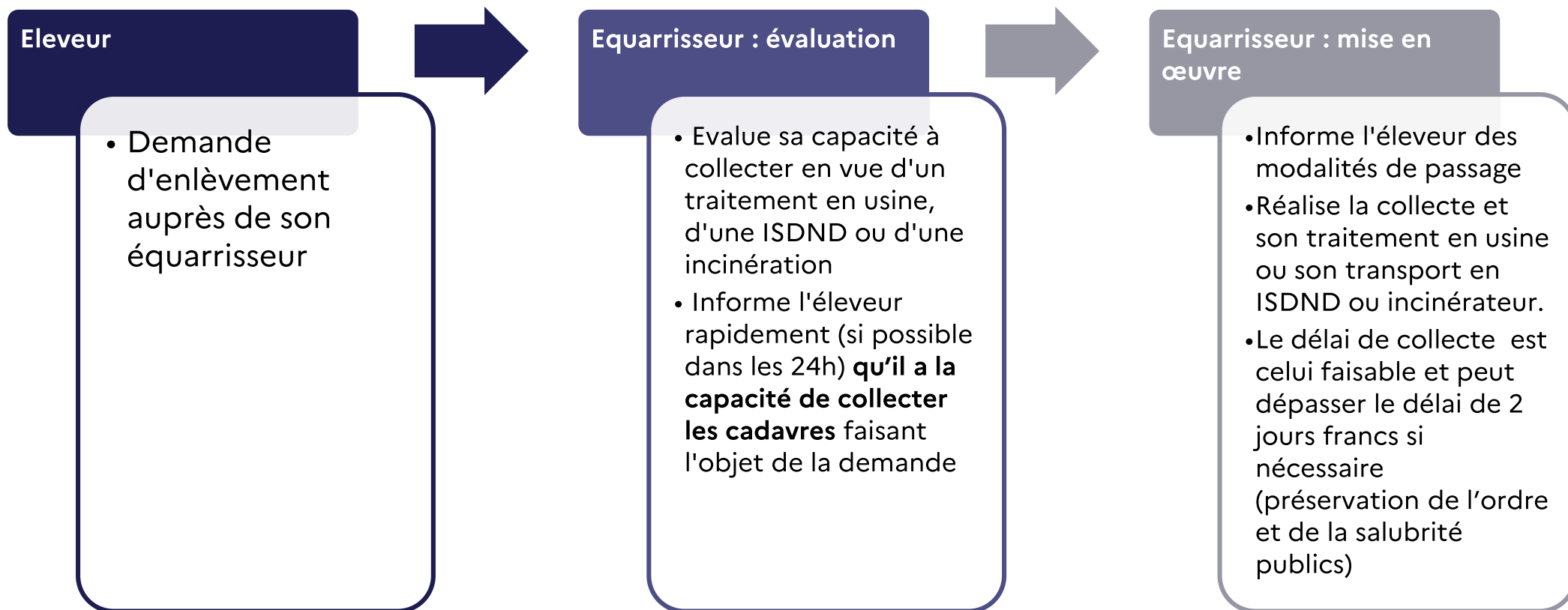
Enfouissement sur l'élevage

- Gestion DDecPP par autorisation préfectorale
- Conditions de mise en œuvre (hydrogéologue)
- Prise en charge par l'Etat

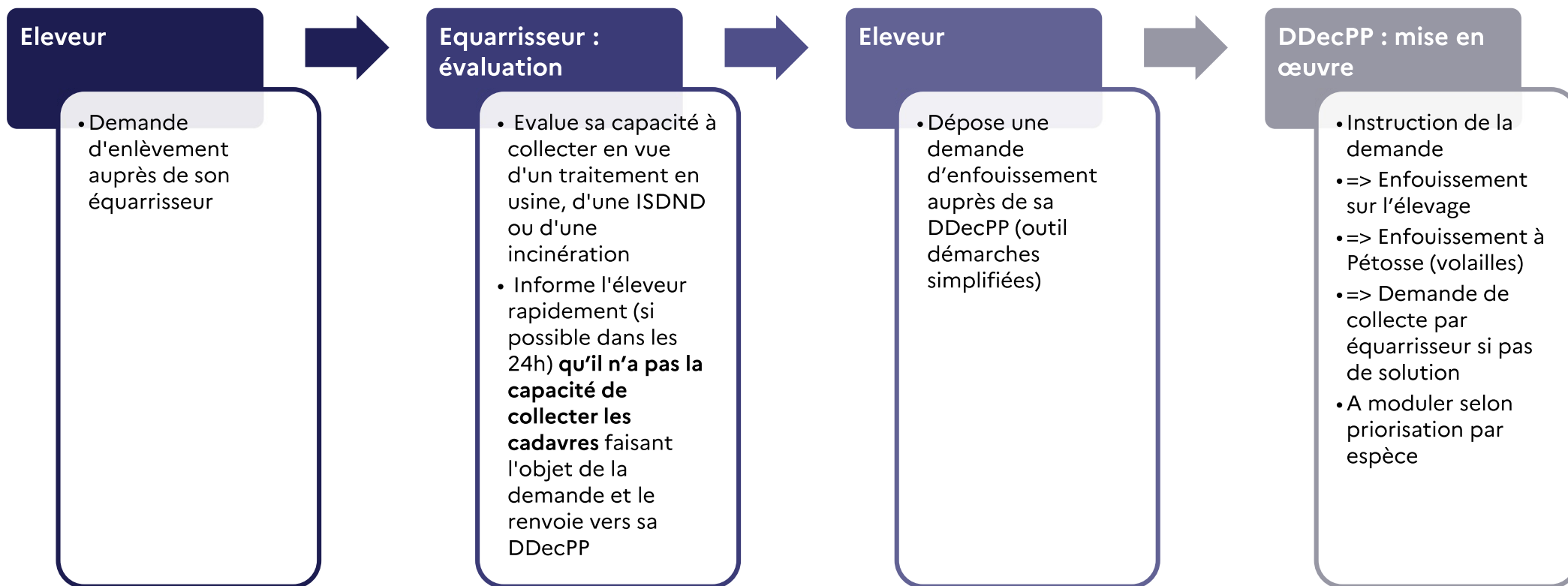
Enfouissement sur Pétosse

- Arbitrage ministre
- Gestion par DRAAF de zone Ouest et DDPP85
- Volume limité à 5000 T
- Priorisation des envois à établir
- Prise en charge Etat

Mise en œuvre opérationnelle – Cas n°1



Mise en œuvre opérationnelle – Cas n°2



Priorisation par espèces

Quelle que soit l'espèce : l'enfouissements en élevage est la solution de dernier recours

VOLAILLES

- Élevages > 1,5 T : enfouissement Pétosse
- Elevages <1,5 T : si pas de possibilité de traitement en équarrissage alors envoi en ISDND ou incinération

NB: Le tonnage seuil pourra être revu en fonction de la situation

PORCS

- Si pas de possibilité de traitement en équarrissage alors envoi en ISDND ou incinération

PETITS RUMINANTS

- Priorité équarrissage, si pas possible ISDND ou incinération

BOVINS

- Viser une collecte de 100%
- < 24 mois : priorité équarrissage, si pas possible ISDND ou incinération
- > 24 mois : équarrissage

Projet suivi d'indicateurs

EN COURS DE DISCUSSION

A discuter :
suivi du taux
de
remplissage
des ISDND

Direction générale de
Bureau de la prévention

